

OFFRE DE STAGE

Quantification des minéraux dans les miels de La Réunion : Développement et validation d'une méthode par chromatographie ionique (CI).

Contexte

Dans le cadre du projet de recherche « MielOmic » financé par le POE FEDER 2014-2020, le CYROI a pour objectif de caractériser et de valoriser les miels issus de la biodiversité végétale mellifère de La Réunion. La caractérisation chimique des miels réunionnais est le point de départ du projet. L'étude permettra de déterminer le respect des seuils réglementaires et aussi de créer une base de connaissances et de données sur les différentes miellées.

Le miel est composé en moyenne de 80% de sucres, 18% d'eau et 2% de molécules autres. Ces 2% constituent la signature chimique du miel et regroupent les molécules qui peuvent lui conférer des propriétés thérapeutiques. Parmi ces 2% se trouvent les minéraux (cations et anions), sur lesquels nous ne disposons pour l'instant que peu d'informations.

Objectif du stage

Après une période de formation sur l'appareil, le ou la stagiaire devra développer et valider une méthode de quantification des minéraux dans les miels, par chromatographie ionique à détecteur conductimétrique, et l'appliquer à l'ensemble des échantillons.

Missions

- Participation aux recherches bibliographiques.
- Optimiser les paramètres d'analyses.
- Réaliser les tests de validation de méthode.
- Analyse des échantillons de miel et interprétations des résultats.
- Rédaction des documents qualité (méthode d'essai et dossier de validation).

Structure d'accueil

Le ou la stagiaire sera rattaché(e) à l'Unité Analytique du CYROI et accueilli(e) sur la plateforme située au Technopôle de Sainte Clotilde à La Réunion.

Encadrement

L'encadrement se fera par Marie-Astrid Dutoit, ingénieure d'étude et Dr Jennyfer Yong-Sang, ingénieure de recherche au sein de l'Unité Analytique.

Profil souhaité

- Etudiant(e) en Master 2 ou école d'ingénieur en chimie.
- Connaissances en chimie analytique.
- Rigueur, capacité d'adaptation, bon relationnel.

Conditions : à partir de janvier 2022 ; durée 6 mois ; indemnité mensuelle légale.

Contacts : Marie-Astrid Dutoit m.dutoit@cyroi.fr ; Jennyfer Yong-Sang j.yongsang@cyroi.fr